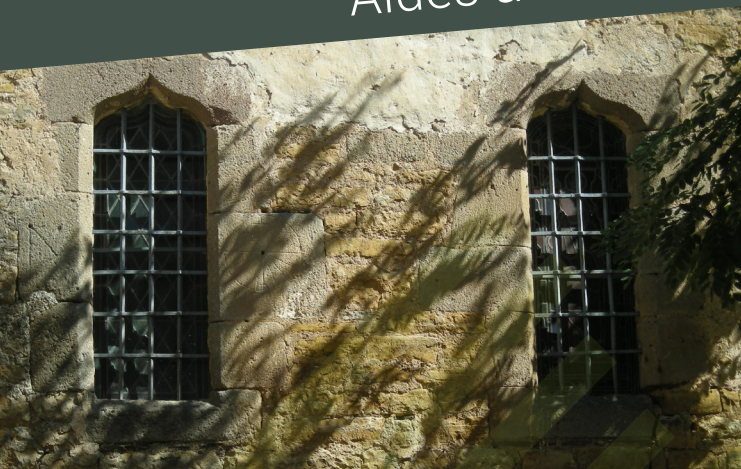


Embellissez la façade de votre immeuble

Aides aux travaux



*> Votre immeuble se situe dans le périmètre éligible
et vous souhaitez rénover votre façade ?
Rodez agglomération, la commune et la région
Occitanie peuvent vous aider à financer vos travaux
d'embellissement de façade.*



Pour un accompagnement gratuit & personnalisé,
contactez l'équipe de suivi-animation Soliha d'Aveyron :

> Tél. 05 65 70 30 70 - Courriel : aideshabitat.rodezagglo@soliha.fr



Attention : Ne commencez pas vos travaux avant de déposer votre demande de subvention et d'autorisation d'urbanisme.

Quels travaux peuvent être financés ?

Travaux de restauration d'ensemble de la façade (enduits, fenêtres, volets, garde-corps...).

Seuls les travaux réalisés par des professionnels du bâtiment sont subventionnés (fourniture + pose).

Quelles aides peuvent être proposées ?

Les aides sont octroyées par Rodez agglomération, votre commune et la Région Occitanie.

- > 60 % du montant HT des travaux éligibles dans la limite d'un plafond de travaux de 20 000 € HT pour les bâtis sélectionnés en Site Patrimonial Remarquable (SPR)
- > 40 % du montant HT des travaux éligibles dans la limite d'un plafond de travaux de 20 000 € HT pour les bâtis non sélectionnés en Site Patrimonial Remarquable (SPR), ou situés autour de l'église de Balsac.

Quelles conditions pour bénéficier des aides ?

- > Votre immeuble doit être situé dans le périmètre de l'opération Façades de votre commune,
- > Le(s) logement(s) de l'immeuble devront être décents,
- > La façade doit être visible depuis la voie publique.



Exemple de financement

Projet de ravalement de la façade d'un bâti sélectionné en SPR

Montant total des travaux : 16 500 € TTC

Montant de la subvention perçue : 9 000 € soit 55% du montant des travaux TTC.